



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181213-2018_12_243-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

2018-12-243 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET
PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

BUREAU du 3 décembre 2018

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

B-2018-12-052 : Modification du règlement de fonctionnement de la crèche familiale

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à valider ce nouveau règlement de fonctionnement afin de le transmettre aux partenaires institutionnels (PMI, CAF), de le diffuser et l'appliquer aux familles accueillies sur cet établissement.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

B-2018-12-053 : Initiatives Jeunes du Territoire : aide à l'Association AVRIL'S TEAM

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à octroyer une bourse de 250€ à l'association « AVRIL'S TEAM »

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2018-12-054 : Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles : 2ème phase de programmation d'actions soumises aux fonds d'intervention CTG

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- valider les actions ;
- percevoir les contributions de la CAF et de la MSA pour les actions programmées par La Cali sur présentation d'un bilan financier à la fin de l'année 2018.

B-2018-12-055 : Point d'Accès au Droit (PAD) de La Cali - avenant à la convention constitutive

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer avec le CDAD l'avenant à la convention constitutive du Point d'Accès au Droit stipulant le renouvellement de la convention constitutive et l'adjonction du nouveau site de permanences au CCAS de Coutras.

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS

B-2018-12-056 : Conventions de mécénat culturel en soutien à l'association « Les Amis de l'Abbatiale de Guîtres »

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes et tout avenant y afférent.

Le conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 26 décembre 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181213-2018_12_244-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

2018-12-244 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE MOTION SUR LE PROJET DE RECONVERSION DES CASERNE PROTEAU

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Durant l'année 2016, la Financière Vauban, société privée spécialisée dans la restauration de bâtiments anciens, a présenté à la commune de Libourne et La Cali un projet de reconversion de l'ensemble immobilier composé des casernes Lamarque et Proteau.

Le projet présenté consistait en la réalisation d'un complexe hôtelier, comprenant un hôtel 5 étoiles et deux hôtels 3 étoiles, d'un pôle événementiel et d'un pôle tertiaire et commercial.

Compte tenu de l'intérêt économique d'un tel projet, la commune de Libourne et la Cali ont accepté le principe de la cession des casernes Lamarque et Proteau.

Par deux délibérations des 13 et 15 décembre 2016, la Cali et la commune de Libourne ont respectivement autorisé la cession des casernes Proteau et Lamarque, sises à Libourne, à la société Financière Vauban :

- parcelle CL 477 et partie des parcelles CL 476 et 464

- au prix total de 2 600 000 €, conformément à l'avis des domaines (1 500 000 € pour la commune, 1 100 000 € pour la Cali).

La promesse unilatérale de vente formalisant l'accord des parties a été signée le 27 janvier 2017.

La construction du complexe hôtelier étant la pierre angulaire du projet, la vente de ces terrains a été soumise à la condition suspensive, à laquelle aucune des parties ne peut renoncer, que la société Financière Vauban présente l'engagement d'un ou plusieurs opérateurs hôteliers de se porter acquéreur ou locataires, pendant neuf ans, des bâtiments affectés à l'activité d'hôtellerie.

Dans la mesure où cette condition suspensive, mais également celles relatives au caractère définitif du permis de construire octroyé à la Financière Vauban et des délibérations des 13 et 15 décembre, n'étaient pas réalisées à la date d'expiration de la promesse, soit le 27 mars 2018, la commune de Libourne et La Cali ont accepté de proroger celle-ci jusqu'au 27 janvier 2019.

Aujourd'hui, à quelques semaines de la caducité de la promesse unilatérale de vente qui surviendra le 27 janvier 2019, et suite à la demande écrite de la Ville et de La Cali en date du 8 novembre 2018, la société Financière Vauban a fourni des éléments complémentaires le 28 novembre dernier (cf. pièces jointes).

La Financière Vauban n'est pas en mesure de justifier de l'engagement ferme d'un ou plusieurs opérateurs hôteliers qui seraient en mesure d'exploiter l'hôtel 5 étoiles et les hôtels 3 étoiles.

A défaut d'opérateur hôtelier, Monsieur Xavier Lucas, président de la société Financière Vauban, propose de faire exploiter les résidences hôtelières par la société DUCA, société qu'il dirige lui-même. Cette société a été immatriculée en France au Registre du Commerce et des Sociétés, le 16 mars 2018, et n'exploite, à l'heure actuelle, aucun hôtel.

La société nouvellement créée n'est pas reconnue comme un acteur privilégié du monde hôtelier. Elle n'apporte aucune garantie à la commune de Libourne et à La Cali quant à sa capacité à assurer des prestations hôtelières de grande qualité, ni à pouvoir obtenir la certification d'hôtel 5 étoiles, condition essentielle de l'engagement des élus en contrepartie de la cession des casernes.

La commune de Libourne et La Cali ne sont donc pas assurées que la qualité de l'exploitation sera à la hauteur de celle attendue par les élus.

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 56 voix pour et 1 abstention (Christophe DARDENNE)

Le Conseil communautaire, par la présente motion, demande à la Financière Vauban d'améliorer sa proposition en justifiant d'un engagement avec un ou plusieurs opérateurs hôteliers notoires, et de respecter cette condition essentielle à la vente.

P.J. :

courrier de M le Maire de Libourne en date du 8 novembre 2018

réponse de M Xavier LUCAS en date du 27 novembre 2018

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 26 décembre 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

